

INFORMATIONS PARENTS

ALAE 2022-2023

QUE DOIS-JE FAIRE ? Si...

RÉPONSE

MATIN : de 7h30 à 8h45

Je dois laisser mon enfant à l'ALAE du matin...

RIEN

Pas d'inscription préalable
J'emmène simplement mon enfant à l'ALAE

MIDI : de 12h à 13h50

Ce matin, mon enfant est malade
et je souhaite lui faire intégrer l'école à 12h00...



ATTENTION

Pas de retour possible à 12h mais à **13h50**

AVERTIR

de l'absence de mon enfant et de mon projet :

- le Directeur de l'école au **05.61.85.07.98** ou par mail
- la responsable de l'ALAE au 05.61.06.15.87
ou par mail alae.alsh.julesferry@aussonne.fr

Mon enfant est malade
je ne suis pas dans les délais pour annuler son repas cantine :
le jeudi (précédent la semaine concernée) avant minuit...



AVERTIR

- la responsable de l'ALAE au 05.61.06.15.87 **avant 10h** et si je souhaite faire préparer le repas puis venir le récupérer à **11h45** devant la **porte de l'ALAE**.

Si le délai n'est pas respecté, les repas seront facturés quel que soit la raison de l'absence.

SOIR : de 16h30 à 18h30

Mon enfant doit se diriger après l'école en ALAE soir



INFORMER

- les agents d'animation de sa présence à l'ALAE soir, s'il vient à l'ALAE matin
- son enseignant de sa présence à l'ALAE soir, s'il ne vient pas à l'ALAE matin

Mon enfant doit habituellement se diriger après l'école en ALAE
soir




RIEN

Mon enfant sera accueilli par les agents d'animation




ALSH MERCREDI 2022-2023

QUE DOIS-JE FAIRE ? Si...	RÉPONSE
---------------------------	---------

INSCRIPTION

Je souhaite connaître le programme des mercredis	 <p>PUBLICATION des programmes Publication sur www.aussonne.fr, Portail famille, Facebook et affichage à l'entrée de l'ALAE le 4 juillet 2022</p>
Je veux inscrire mon enfant les mercredis	  <p>INSCRIRE mon enfant ▪ Sur le portail famille à partir de 8h30</p>

ANNULATION

Mon enfant est inscrit mais ne sera pas présent...	 <p>MODIFIER ▪ Sur le portail famille au plus tard le mardi précédent avant minuit.</p>
Je ne suis pas dans les délais pour annuler son inscription mardi précédent avant minuit.	  <p>AVERTIR ▪ la responsable de l'ALSH au 05.61.06.15.87 ou par mail alae.alsh.julesferry@aussonne.fr ▪ LISTE d'ATTENTE : après la 3^{ème} absence votre enfant sera mis en liste d'attente. ▪ CAS de force majeure/maladie : Toute déduction sur la facture ne pourra être faite que sur présentation d'un certificat médical justifiant de 3 jours consécutifs d'absences et sera remis à la responsable ALAE/ALSH (pas en Mairie)</p>

RAPPELS

HORAIRES de fonctionnement :

TAP : 11h à 12h récupération des enfants non-inscrits à la cantine uniquement.

Repas cantine : de 12h à 12h45

Récupération des enfants non-inscrits à la cantine : à 12h auprès des enseignants

Récupération des enfants : entre 13h et 13h30 si uniquement inscrits à la cantine
entre 16h30 et 18h30 si inscrits en ALSH




MÉTÉO : ADAPTER la tenue de votre enfant en fonction des sorties et des activités (crème solaire, casquette, imperméable...)

ALSH VACANCES – année scolaire 2022-2023




QUE DOIS-JE FAIRE ? Si...

RÉPONSE

INSCRIPTION

<p>Je souhaite connaître le programme des vacances de</p> <p>Automne (du 24 Octobre au 4 Novembre) Noël (du 19 décembre au 30 décembre) Février (du 20 février au 3 Mars) Printemps (du 24 Avril au 5 Mai) Été (du 10 juillet au 1 Septembre)</p>	<p> PUBLICATION des programmes</p> <p>Publication sur www.aussonne.fr , Portail famille, Facebook et affichage à l'entrée de l'ALAE</p> <p>Automne : le 19 Septembre 2022 Noël : le 14 Novembre 2022 Février : le 16 Janvier 2023 Printemps : le 20 Mars 2023 Été : le 5 Juin 2023</p>
<p>Je veux inscrire mon enfant aux vacances de :</p> <p>Automne (du 24 Octobre au 4 Novembre) Noël (du 19 décembre au 30 décembre) Février (du 20 février au 3 Mars) Printemps (du 24 Avril au 5 Mai) Été (du 10 juillet au 1 Septembre)</p>	<p> INSCRIRE mon enfant sur le portail famille à partir de 7h30</p> <p>Automne : le 26 Septembre 2022 Noël : le 21 Novembre 2022 Février : le 23 Janvier 2023 Printemps : le 27 Mars 2023 Été : le 12 Juin 2023</p> <p></p>

ANNULATION

<p>Mon enfant est inscrit mais ne sera pas présent...</p>	<p> MODIFIER sur le portail famille avant le dernier jour du délai d'annulation</p> <p>Automne : le 16 Octobre 2022 Noël : le 11 Décembre 2022 Février : le 12 Février 2023 Printemps : le 16 Avril 2023 Été : Juillet le 2 juillet 2023/Août le 23 Juillet 2023</p> <p></p>
<p>Je ne suis pas dans les délais pour annuler son inscription avant le dernier jour d'annulation</p>	<p> AVERTIR la responsable de l'ALSH au 05.61.06.15.87</p> <ul style="list-style-type: none"> •LISTE d'ATTENTE : après la 3^{ème} abs votre enfant sera mis en liste d'attente. •CAS de force majeure/maladie : Toute déduction sur la facture ne pourra être faite que sur présentation d'un certificat médical justifiant de 3 jours consécutifs d'absences sera remis à la responsable ALAE/ALSH (pas en mairie)

RAPPELS

HORAIRES de fonctionnement : la facturation de la demi-journée comprend le repas

de 7h30 à 10h : Accueil des enfants inscrits

de 11h30 à 12h : Arrivée des enfants inscrits en « Après midi avec repas » / Récupération des enfants inscrits en « Matin sans repas »

de 13h à 13h30 : Arrivée des enfants inscrits en « Après midi sans repas » / Récupération des enfants inscrits en « Matin avec repas »

de 16h30 à 18h30 : Départ des enfants inscrits

MÉTÉO : ADAPTER la tenue de votre enfant en fonction des sorties et des activités (crème solaire, casquette, imperméable...)